



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-125

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	ADG en charge du développement du territoire digital et connecté Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	N° 2026-125

Association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud - Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Les petits Débrouillards Aquitaine est un mouvement d'éducation populaire qui œuvre dans la diffusion de la culture scientifique et technique. Sa position est à la confluence de nombreux champs et domaines culturels (Sciences et Technique, Sciences Humaines et Sociales, Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, Numérique, Jeunesse, Cohésion sociale...). Cette association est un acteur incontournable de la médiation numérique et de la lutte contre l'exclusion numérique, avec lequel Bordeaux Métropole a pérennisé une collaboration en actant le versement d'une subvention pluriannuelle sur 3 ans de 2025 à 2027 d'un montant annuel de 20 000 € (délibération N° 2024-678). Par ailleurs, Bordeaux Métropole a accompagné l'association Les petits Débrouillards pour l'organisation d'un évènement en 2024 et 2025 sur le thème de la data : « la data party ». L'événement «data party » a été pensé comme une plateforme d'échanges et de découvertes autour des enjeux du numérique, avec une attention particulière portée à la donnée publique (OPEN DATA). Au-delà d'une simple conférence ou exposition, la Data party s'est imposée comme un moment de rencontres entre experts, étudiants, enseignants, artistes et le grand public, visant à explorer de manière créative et critique le rôle crucial des données dans notre quotidien.

Durant ces 2 jours de « data party », des ateliers pratiques, des expositions interactives, des conférences sont proposés pour sensibiliser les participants, tout en leur offrant des clés pour une meilleure maîtrise des enjeux liés à l'exploitation des données numériques.

La data party se décline sous plusieurs formats : 2 jours de hackathon pour explorer les données ouvertes de Bordeaux Métropole regroupant des étudiants de diverses formations (ingénieurs généralistes, ingénieurs data, étudiants des métiers de l'art et du design), 1 demi-journée pour accueillir des élèves de cycle 3 autour d'ateliers pratiques, 1 journée grand public autour d'expériences immersives, créatives et ludiques.

Ces diverses propositions ont réussi à rendre des sujets souvent perçus comme complexes (intelligence artificielle, open data, programmation) accessibles et divertissants.

Afin d'accompagner cette initiative qui est renouvelée en 2026 (et dont le programme est en annexe 1), il est proposé de soutenir l'association « Les petits débrouillards » à hauteur de 12 000 €, soit 40% du budget prévisionnel de l'événement de 30 000 € (cf. annexe 2).

Conformément à la délégation du Conseil métropolitain à la Présidente de Bordeaux Métropole et compte tenu du dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la

computation des subventions, le financement de cette manifestation doit être délibéré par le Conseil métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-568 du 24 septembre 2021 portant approbation des ambitions numériques,

VU la délibération n° 2023-499 du 29 septembre 2023 adoptant la stratégie numérique responsable,

VU la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole à la Présidente,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2024-678 du 6 décembre 2024 portant sur l'attribution d'une subvention pluriannuelle à l'association Les Petits Débrouillards,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Métropole à être identifiée et reconnue comme collectivité active et engagée sur l'e-inclusion et la culture numérique,

CONSIDERANT le bénéfice par l'association « Les petits Débrouillards » d'une aide au fonctionnement pluriannuelle pour un montant de 20 000 euros au titre de l'année civile 2026 sous réserve de la disponibilité des crédits dans le budget primitif adopté et, par conséquent, le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 12 000 € en faveur de l'association « Les petits Débrouillards » pour l'organisation d'une manifestation numérique et data en 2026,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention financière (annexe 3) ainsi que tout acte afférent,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026 chapitre 65, article 65748, fonction 57.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------